

Groupe de travail mouvement du 11 avril 2014

SITUATIONS PARTICULIERES

Cette année, 30 collègues ont fait une demande d'examen particulier de leurs vœux au mouvement contre 33 l'an dernier.

En fonction des situations, la commission peut accorder 4 ou 8 points de bonification.

MOUVEMENT ET CARTE SCOLAIRE

Le SE-Unsa a interrogé l'administration sur des situations particulières qui sont survenues après les décisions de carte scolaire (voir notre courrier du 8 avril) : **plusieurs choses importantes sont à retenir :**

- **Les collègues visés par une mesure de carte scolaire vont être informés très rapidement et pour des raisons pratiques pourront formuler leurs vœux par mail adressé à la DIPER1**
- Toutes les fusions d'écoles actées depuis le CDEN du 10 avril 2014 ont normalement un directeur sauf Saint Priest/Boisset Saint Priest qui sera proposé au second mouvement à titre provisoire.
- Les postes à mission spécifiques : 5 issus des décisions de carte scolaire (Conseiller Formation, Conseiller ASH, Conseiller pédagogique Tice, ½ direction Montchovet- ½ secrétaire du comité exécutif, ½ coordinateur cellule AVS – ½ référent) : Ces postes feront l'objet d'appel à candidature (site de l'IA 42 rubrique [circulaire départementale](#)) si des candidats veulent postuler sur ces postes, il faut faire connaître sa candidature en vue de passer un entretien. Par contre ces vœux ne peuvent être placés, dans la liste de vœux, qu'en première position.
- Il a été envisagé le cas de 2 collègues qui exercent sur des postes de décharge de direction à titre définitif. Une partie de leur poste, impactée par la carte scolaire, sera reconstituée le plus possible à l'identique.
- Les 5 collègues SESSAD, faisant l'objet de mesure de carte scolaire, bénéficieront de 8 points de bonification sur leur option D. Ils pourront postuler sur des postes de référents et seront reçus à un entretien pour avis, mais n'auront une bonification que sur un secteur du département.
- L'IA accepte, à la demande du SE-Unsa, que les collègues qui ont formulé des vœux en école maternelle ou en école élémentaire qui devient primaire puissent renoncer par courrier à ces vœux.

**N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE UN COURRIER A L'INSPECTION
ACADEMIQUE !**

- Pour les directions changeant de groupe à la suite des opérations de carte scolaire ([consulter l'additif à la circulaire mouvement](#)), il a été convenu :
 - les écoles changeant de groupe à la baisse, **il y a une possibilité d'annuler vos vœux pour ces écoles.**
 - les écoles changeant de groupe à la hausse, **tous les collègues peuvent demander ces écoles.**
 - enfin, pour les directeurs en poste sur des écoles qui changent de groupe à la baisse, ces derniers recevront un courrier de l'administration qui les invitera à faire des vœux pour obtenir une direction du même groupe.
- L'IA refuse le renoncement de vœux pour tous autres cas même si des conséquences de la carte scolaire sont à craindre sur certaines écoles.

Olivia Choukroun et Marion Duron-Anelli